



Intérêts compensateurs ou reportés

Par **vishwa**, le **22/09/2010 à 18:26**

Bonjour,
Aujourd'hui je me retrouve dans une impasse...
Tout cela a commencé en 2006, nous avons achetés un appartement pour 125.000€
Nous (mes parents et moi même) décidons d'emprunter chez Crédit Foncier avec un taux variable.
Vous connaissez sûrement la suite des événements.
En 2009, j'ai demandé à passer à taux fixe, peu de temps après, j'ai reçu le tableau d'amortissement.
Le capital restant est jusqu'à aujourd'hui de 124.858,03€
ça veut dire que durant ces 4 années, je n'ai payé que des intérêts.
Nous avons donc décidés de vendre l'appartement à un Monsieur (prix de vente 135.000€), nous pensions que nous nous sortirons avec un peu d'argent.
Or, d'après le décompte reçu hier, je dois au crédit foncier des intérêts compensateurs de 6.623,51€ + intérêts 523,02€ + accessoires 117,81€ + indemnités contractuelles 3.094,74€ = 10.359,07€
Ce qui fait un remboursement total de 135.217,10€ !!!
Non seulement nous avons payés que des intérêts depuis l'achat du bien mais en plus on me demande de rembourser plus que nous avons emprunté...
J'ai fais quelques recherches sur internet, les intérêts compensateurs correspondent à la négociation du taux variable au taux fixe, mais dans mon cas, étant en fixe, n'y a t'il pas une erreur?
Que puisse-je faire pour m'en sortir? D'autant plus que j'ai demandé une avance de 10.000€ à l'acquéreur pour régler certaines dettes (charges de copropriétés, ...)
Merci pour l'aide.